

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

Bureau qualité et sécurité des soins

Note d'information n° DGOS/PF2/2020/22 du 29 janvier 2020 relative à la labellisation des centres de nutrition parentérale à domicile (NPAD) et enquête relative au prix des préparations et spécialités nécessaires à la NPAD auprès de ces centres

NOR : SSAH2002851N

Date d'application : immédiate.

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 24 janvier 2020. – N° 09.

Catégorie : directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : la présente note a pour objet de diffuser la liste des centres labellisés de nutrition parentérale à domicile (NPAD) et d'organiser une enquête auprès de ces centres relative au prix des préparations et spécialités nécessaires.

Mots clés : NPAD – labellisation – préparations – spécialités.

Références :

Instruction n° DGOS/PF2/2015/290 du 16 septembre 2015 relative à une enquête sur l'organisation et le fonctionnement de l'activité de nutrition parentérale à domicile ;

Instruction n° DGOS/PF2/2019/9 du 16 janvier 2019 relative au cahier des charges et à l'appel à candidature des centres labellisés de nutrition parentérale à domicile ;

Instruction n° DGOS/SR1/2019/106 du 3 mai 2019 relative aux enquêtes réalisées par la DGOS auprès des ARS au cours de l'année 2019 ;

Guide de contractualisation des dotations finançant les missions d'intérêt général (MIG) ;

Nutrition parentérale à domicile : état des lieux et modalités de prise en charge, (indications, prescriptions et prestations associées) – HAS – mai 2008.

Annexes :

Liste des centres labellisés.

Enquête relative aux prix des spécialités et préparations nécessaires à la NPAD.

*La ministre des solidarités et de la santé
à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

PRÉAMBULE

La nutrition parentérale est une activité complexe, à risque et de long terme. Elle concerne des patients atteints de pathologies au long cours (prise en charge d'une durée minimale de 3 mois, mais le plus souvent plusieurs années) de faible prévalence.

C'est pourquoi l'organisation de la nutrition parentérale à domicile (NPAD) est structurée autour de « Centres labellisés de nutrition parentérale à domicile » répondant à des critères de qualité et de sécurité définis préalablement par la HAS et les professionnels de santé concernés, et structurés par le ministère des solidarités et de la santé dans un cahier des charges précis.

**Liste des centres labellisés pour 5 ans à compter
de la date de publication de la présente note**

La présente note a pour objet de vous informer des décisions de labellisation des centres de nutrition parentérale à domicile prises par le ministère des solidarités et de la santé, à l'issue de la procédure de labellisation définie par l'instruction DGOS/PF2/2019/9 du 16 janvier 2019.

30 dossiers de candidatures ont été transmis à la DGOS pour labellisation, dont 19 candidatures de centres de NPAD pour adultes, et 11 candidatures de centres de NPAD pédiatriques.

Les dossiers de candidatures ont été analysés par un jury composé de professionnels experts, de représentants des patients, de représentants des ARS.

Le ministère des solidarités et de la santé a, après les avis rendus par le jury, labellisé 12 centres de NPAD pour adultes, et 6 centres de NPAD pédiatriques.

La liste des centres labellisés de NPAD est jointe en annexe: ces centres sont labellisés pour une période de 5 ans à compter de la date de publication de cette note d'information.

Un comité de pilotage des centres labellisés se tiendra annuellement, réunissant vos représentants, des représentants des professionnels de santé concernés et des représentants du ministère des solidarités et de la santé. Il aura notamment pour mission d'évaluer l'activité des centres de NPAD labellisés.

À l'issue des 5 ans de labellisation, une nouvelle procédure sera mise en place.

Seuls les centres labellisés bénéficieront d'un financement spécifique sous forme de MIG pour la partie de leur activité qui ne peut être financée par les tarifs d'hospitalisation. Ainsi, des travaux de débasage et de modélisation des financements vont débiter, et chaque année, le financement pourra être ajusté aux services effectivement rendus par les centres labellisés.

Les centres labellisés seront tenus de transmettre chaque année un rapport d'activité annuel standardisé selon un modèle national.

**Enquête relative aux prix des spécialités et préparations nécessaires
à la NPAD organisée par les centres labellisés de nutrition parentérale à domicile**

Cette note vous sollicite également afin que vous procédiez, auprès des centres labellisés de votre région, à une enquête relative au prix des préparations et spécialités nécessaires à la NPAD, dont le questionnaire figure en annexe.

Vous veillerez à diffuser la liste des centres de NPAD labellisés ainsi que les éléments de l'enquête auprès des établissements concernés de votre région. Les résultats sont à retourner le 1^{er} mars 2020 à l'adresse DGOS-PF2@sante.gouv.fr

Je vous remercie enfin de me tenir informée de toute difficulté rencontrée dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente instruction.

Vu au titre du CNP par la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales.

Pour la ministre et par délégation:
La directrice générale de l'offre de soins,
K. JULIENNE

ANNEXE I - a

CENTRES LABELLISÉS DE NPAD-ADULTES

CENTRES LABELLISÉS DE NPAD - ADULTES Janvier 2020		
VILLE	ÉTABLISSEMENT	RESPONSABLE DU CENTRE
BORDEAUX	CHU de BORDEAUX Hôpital du Haut-Lévêque	Pr David LAHARIE
CAEN	CHU de CAEN NORMANDIE	Pr Marie-Astrid PIQUET
CLICHY	Hôpital BEAUJON - APHP	Pr Francisca JOLY
GRENOBLE	CHU GRENOBLE ALPES	Pr Eric FONTAINE
LILLE	CHU de LILLE	Pr David SEGUY
LIMOGES	CHU DUPUYTREN	Dr Philippe FAYEMENDY
LYON SUD	CH LYON SUD	Dr Cécile CHAMBRIER
MONTPELLIER	ICM Montpellier	Dr Nicolas FLORI
NANCY	CHRU NANCY - HOPITAUX DE BRABOIS	Pr Didier QUILLIOT
NANTES	CHU de Nantes	Dr Adam JIRKA
NICE	CHU de Nice	Pr Stéphane SCHNEIDER
RENNES	CHU de RENNES	Pr Ronan THIBAUT

ANNEXE I - b

CENTRES LABELLISÉS DE NPAD-PÉDIATRIE

CENTRES LABELLISÉS DE NPAD - PÉDIATRIE Janvier 2020		
VILLE	ÉTABLISSEMENT	RESPONSABLE DU CENTRE
LILLE	CHU LILLE	Dr Laurent MICHAUD
LYON	HCL Hôpital Mère Enfant	Pr Noël PERETTI
MARSEILLE	AP-HM TIMONE	Dr Marie-Edith COSTE-TRAMINI
PARIS	EPS Hôpital ROBERT DEBRE - AP-HP	Dr Emmanuelle ECOCHARD-DUGELAY
PARIS	Hôpital Universitaire NECKER-Enfants malades P-HP	Pr Olivier GOULET
TOULOUSE	CHU TOULOUSE	Dr BRETON Anne

ANNEXE II

ENQUÊTE RELATIVE AUX SPÉCIALITÉS ET PRÉPARATIONS PRESCRITES ET CONSOMMÉES PAR LES PATIENTS PRIS EN CHARGE EN NPAD PAR LE CENTRE EN 2019

Données sur les spécialités/préparations prescrites et consommées par les patients en NPAD suivis par le centre en 2019¹:

1. Spécialités avec AMM

Nombre de patients du centre concernés	
Nombre moyen d'unités (poches) AMM consommées par patient et par an	
Modalité d'approvisionnement des patients: Officine de ville? livraison à domicile par l'officine de ville? autres	
Durée moyenne en mois, de la consommation des spécialités avec AMM par patient et par an (toute l'année? deux mois, un mois par an? etc.). motif si durée moyenne inférieure à un an	
Commentaires	

2. Préparations fabriquées en sous-traitance pour le compte de la PUI du centre (Préciser mélange binaire ou ternaire, préparations magistrales ou hospitalières)

Nombre de patients du centre concernés	
Nombre moyen de « poches » consommées par patient et par an	
Type de sous-traitant (façonnier ou PUI)	
Prix moyen HT et TTC d'une poche pour adulte (quel que soit le volume de celle-ci) consommées par patient, facturée à la PUI du centre par l'établissement pharmaceutique sous-traitant pour le compte de la PUI, en 2016 et en 2017 si possible	
Prix moyen HT et TTC d'une préparation pour enfant (quel que soit le volume de celle-ci), facturée par l'établissement pharmaceutique sous-traitant pour le compte de la PUI en 2016 et en 2017 si possible	
Prix moyen facturé par l'établissement pharmaceutique sous-traitant pour le compte de la PUI pour la livraison d'une poche En 2016 et en 2017 si possible	
Destination des poches livrées: PUI ou autre destination?	
Commentaires relatifs à la livraison	
Commentaires autres, notamment si approche plus fine possible du prix des poches: prix minimum et prix maximum de facturation d'une poche, distribution des prix et éléments déterminants du prix: <ul style="list-style-type: none"> – Le volume de la poche? – Sa composition (binaire/ternaire)? – Sa destination (patient adulte/enfant)? – La présence de nutriments particuliers? – Une osmolarité importante? – La pathologie prise en charge? – Autre élément? 	

¹ Il s'agit de recueillir de l'information sur l'unité quotidienne consommée par le patient: pouvant être appelée poche de nutrition, préparation, spécialité.

<p>Durée moyenne en mois, de la consommation des préparations par patient et par an (toute l'année? deux mois, un mois par an? etc.).</p> <p>motif si durée moyenne inférieure à un an;</p> <p>toute l'année? 6 mois par an, un mois par an?</p> <p>motif si durée inférieure à un an</p>	
<p>Dernière date d'augmentation des prix par l'établissement pharmaceutique sous-traitant pour le compte de la PUI</p>	
<p>Prix moyen antérieur à l'augmentation (si disponibles)</p> <p>Adultes</p> <p>Enfants</p>	

3. Préparations réalisées par la PUI du centre

<p>Nombre de patients du centre concernés</p>	
<p>Nombre moyen de poches consommées par patient et par an</p>	
<p>Coût moyen d'une poche (préparation) pour adulte pris en charge en NPAD par le centre, estimée par la PUI (quel que soit le volume de celle-ci, calculé sur un an de consommation)</p> <p>Dont à détailler:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix d'achat des matières premières - Contrôles - Amortissement du matériel - Frais de personnels 	
<p>Coût moyen d'une poche (préparation) pour enfant pris en charge en NPAD par le centre pédiatrique, estimée par la PUI (quel que soit le volume de celle-ci, calculé sur un an de consommation)</p> <p>Dont à détailler:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix d'achat des matières premières - Contrôles - Amortissement du matériel - Frais de personnels 	
<p>Commentaires, notamment si approche plus fine du coût d'une poche fabriquée par la PUI (prix maximum et minimum d'une poche)</p>	
<p>Durée moyenne de consommation par an, des préparations PUI par patients; toute l'année? 6 mois par an, un mois?</p> <p>motif si durée inférieure à un an</p>	
<p>Commentaires autres, notamment si approche plus fine possible du prix des poches: prix minimum et prix maximum de facturation d'une poche, distribution des prix et éléments déterminants du prix:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume de la poche? - Sa composition (binaire/ternaire)? - Sa destination (patient adulte/enfant)? - La présence de nutriments particuliers? - Une osmolarité importante? - La pathologie prise en charge? - Autre élément? 	

4. Réfrigérateur dédié au domicile du patient

Qui prend en charge le prix du le réfrigérateur dédié à la NPAD au domicile des patients ?	
--	--